



Obligation alimentaire envers ma grand mere

Par **fredoline**, le **05/07/2010** à **15:25**

Bonjour,

je vis en concubinage avec la mere de mes 2 enfants et je voulais savoir si ses revenus devaient compter pour l'obligation alimentaire de ma grand mere?

J'ai une personne qui m'a informe qu'en essonne le president du conseil general exonerait les petits enfants de cette obligation,est-ce la verite?

Si je dois verser cette obligation alimentaire,vers qui dois je faire la demande pour que la somme versee soit en proportions des revenus?

Je vous remerci beaucoup de votre aide.

Cordialement